République Française ***Arrondissement d'Aubusson***

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 04 aout 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre aout à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gentioux.
Date de convocation du Conseil municipal :28 juillet 2021.
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : MMES Denise JEANBLANC, GUIOMAR Clara, Paulette GUILLOT, Pauline CABARET, Irène BAYET-TORDO, et MMS Florent CHATOUX, Georges MOREIRA DA SILVA, Benjamin SIMONS, Thomas FLOUR et Benoit DELADONCHAMPS

Absents excusés : M GRASSER Stéphane
Pouvoir : M GRASSER Stéphane à Mme GUIOMAR Clara
Secrétaire : Mme CABARET Pauline

Début du conseil à 19h11

Ajout à l'ordre du jour : Délibération motivée pour le permis de construire de Séverine Popek

Pas de vote pour le huis clos

Election du Maire de Gentioux-Pigerolles

Mme Paulette GUILLOT prend la présidence du conseil, en qualité de doyenne de séance, annonce l'élection du maire.
M Benjamin SIMONS se présente en tant que candidat au poste de Maire de Gentioux-Pigerolles.
Dépouillement : M Benjamin SIMONS est élu à l'unanimité Maire de Gentioux-Pigerolles

Election du Maire délégué de Pigerolles

M Benjamin SIMONS prend la présidence de séance.
M Georges MOREIRA DA SILVA est candidat au poste.
M Georges MOREIRA DA SILVA est élu à l'unanimité Maire délégué de Pigerolles

Election des adjoints

- M le Maire propose le nombre de 3 adjoints. Le conseil est d'accord à l'unanimité.
- M le Maire propose Mme Clara GUIOMAR au poste de 1er adjoint. Mme Clara GUIOMAR est élue première adjointe à l'unanimité.
- M le Maire propose Mme Denise JEANBLANC au poste de 2ème adjoint. Mme Denise JEANBLANC est élue deuxième adjointe à l'unanimité.
- M le Maire propose M. Thomas FLOUR au poste de 3ème adjoint. M Thomas FLOUR est élu troisième adjoint à l'unanimité.

Indemnité des élus

M le Maire sort de la salle du conseil. Il donne la présidence de séance à Mme Clara GUIOMAR.
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que les taux des indemnités des élus seront les suivants à partir du 04 aout 2021 : 22 % de l'indice brut 1027 pour M le Maire de Gentioux-Pigerolles (SIMONS BENJAMIN), 8.3 % de l'indice brut 1027 pour le M le Maire délégué de Pigerolles (MOREIRA DA SILVA

GEROGES), 9.9 % de l'indice brut 1027 pour le Mme la première adjointe (GUIOMAR CLARA), 6 % de l'indice brut 1027 pour Mme la deuxième adjointe (JEANBLANC DENISE), 6 % de l'indice brut 1027 pour M le troisième adjoint (FLOUR THOMAS).

Délégations au Maire
Le Conseil municipal vote pour, à la majorité (10 pour / 1 abstention), les délégations proposées par M le Maire.

Délégations aux adjoints :

Délégations à la 1ère adjointe : Chargée des fonctions se rapportant à la solidarité et aux affaires sociales, à la vie associative, et aux affaires scolaires.
Délégations à la 2nde adjointe : Chargée des fonctions se rapportant au suivi des besoins de l'école et de ses employés communaux, aux affaires sociales, et au suivi de la restauration scolaire
Délégation au 3ème adjoint : Chargé des fonctions se rapportant aux services techniques, au suivi du travail des employés communaux, au suivi des entreprises et des travaux relatifs aux routes et chemins communaux.
Le Conseil vote pour ces délégations à l'unanimité.

Commissions

Commission Aménagement-Environnement
Mme Irène BAYET-TORDO, Mme Pauline CABARET, M Florent CHATOUX, M Benoit DELADONCHAMPS, M Thomas FLOUR, M Stéphane GRASSER, M Georges MOREIRA DA SILVA et M Benjamin SIMONS.
Commission Ambiance
Mme Irène BAYET-TORDO, M Benoit DELADONCHAMPS, Mme Paulette GUILLOT, Mme Clara GUIOMAR, M Benjamin SIMONS et Mme Denise JEANBLANC
Commission Communication
Mme Pauline CABARET, Mme Clara GUIOMAR et M Benjamin SIMONS
Représentants au Conseil d'école
Mme GUILLOT Paulette, Mme GUIOMAR Clara et Mme JEANBLANC Denise
Correspondant Défense
M SIMONS Benjamin
Délégués à la caisse des écoles
Mme GUIOMAR Clara, Mme GUILLOT Paulette, et M SIMONS Benjamin, M FLOUR Thomas
Commission d'appel d'offres
Titulaires : Mme JEANBLANC Denise, M CHATOUX Florent, M MOREIRA DA SILVA Georges / suppléants : M DELADONCHAMPS Benoît, M FLOUR Thomas et Mme CABARET Pauline
Commission communale des impôts directs
Titulaires : Mme Irène BAYET-TORDO et Mme Pauline CABARET / suppléants : Mme Denise JEANBLANC et M Georges MOREIRA
Délégués au CNAS
Titulaire : Mme GUIOMAR Clara / Suppléante : Mme GUILLOT Paulette
Délégué au Syndicat mixte du PNR de Millevaches
Titulaire : Mme Pauline CABARET

Amendes de police 2020
Recettes de 693.00€ sur l'année 2020. Devis de l'entreprise « Signals » pour des panneaux à 732.32€ TTC, reste à charge pour la commune de 40.32€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ces travaux et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

Proposition de délibération modificative du budget « eau »

Achat de détecteur de fuite d'eau.

Dépenses d'investissement

+ 3600.00 euros au compte 2188
- 3600.00 euros au compte 2315 opération 10001

Le conseil suggère une durée d'immobilisation de 4 ans.
Vote à l'unanimité pour cette modification du budget eau.

Délibération motivée pour le permis de construire de Séverine Popek parcelle BV 139 village de La Lézioux

M le Maire présente au conseil municipal la demande de permis de construire présentée par Séverine POPEK, en vue d'édifier une maison individuelle d'une surface habitable de 40 m2 à l'intérieur d'un bâtiment agricole existant.
Il attire l'attention des membres du conseil sur le fait que, la commune est soumise à la loi Montagne, le projet est considéré comme hors des parties actuellement urbanisées (HPAU) de la commune par les services instructeurs de la DDT, dans un tel cas, le projet peut être autorisé dans les conditions prévues à l'article L111-4 du code de l'Urbanisme si les conditions définies à l'article L101-2 du Code de l'Urbanisme sont respectées, donne lecture des articles précités et précise que l'article L111-4 alinéa 4 du Code de l'Urbanisme stipule qu'une délibération motivée du conseil municipal peut permettre des constructions ou installations en dehors des PAU de la commune soumise à la loi Montagne ;
Il considère qu'il est dans l'intérêt de la commune de permettre ce projet car il contribuera à éviter une diminution de la population et à maintenir les services existants (école, …), que le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, que le projet ne porte pas atteinte à la salubrité et à la santé publique, que le projet n'entraînera pas un accroissement de la dépense publique, la construction est déjà raccordée en eau et électricité, que la sécurité incendie est assurée, que le projet n'est pas contraire aux objectifs généraux fixé à l'article L101.2 du code de l'Urbanisme, que le projet n'est pas contraire aux dispositions de la loi Montagne, la commune ne subissant pas de pression foncière et le projet étant compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux chapitre I et II du titre II du livre Ier du code de l'Urbanisme.
Il demande en conséquence que cette demande de permis de construire puisse être instruite favorablement, et ce d'autant plus que le projet comporte un volet nourricier (petit maraichage et verger) en lien avec les besoins du village de la Lézioux.
Acceptée à l'unanimité

Mise à disposition de locaux communaux à l'étage de la « maison Pérolle »

M. Le Maire propose au Conseil la signature d'une convention d'une durée de 2 mois pour officialiser l'occupation actuelle de locaux de la Maison Pérolle par la SAS CCGM représentée par Mme Camille CAUWE : chambre 1, dégagement, chambre 2, salle de bain, et WC, pour une surface totale d'environ 70 m2.
Eventualité de leur louer l'ensemble du 1er étage. Attente d'une proposition des gérants en lien avec leur projet d'occupation des locaux, la convention couvre cette période transitoire de 2 mois.

Autorisation d'exploitation

Parcelle cadastrée 153 YP 12 à Pigerolles, direction Neuvialle : Autorisation d'exploiter le bois en bordure de la voie communale, pour M NEYRET.

Motion

Le Conseil municipal a été sollicité par les syndicats CGT de l'énergie de la l'Allier et de la Creuse, pour une proposition de motion à adresser au Président de la République et au Premier Ministre. Cette motion aborde les risques inhérents à la politique énergétique prévisionnelle gouvernementale, concernant l'électricité et le gaz en général et le dossier de déstructuration d'EDF nommé "Hercule". Elle prône une réappropriation du domaine énergétique par les collectivités locales et la population.
Le Conseil municipal vote favorablement, à l'unanimité, pour cette motion relative au projet Hercule : "Non au démantèlement d'EDF et à la destructuration du système énergétique de l'électricité et du gaz"

Formation au premier secours

Session de formation aux premiers secours ouverte aux élus et habitants de Gentioux-Pigerolles, envisagée le 18 septembre par la Protection civile de la Creuse : il faudrait une vingtaine de personnes minimum pour 2 demi-journées.

Fin de séance à 20h45.